

PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

PRESENTS
Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA*, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA

PROCURATIONS
M. MEYER procuration à Mme TRIAES
Mme EVEN procuration à Mme PADRA
Mme DEGEILH procuration M. DOLAGBENU
Mme VITRICE procuration à M. SARICA
M. COMBLET procuration à Mme DASSENOY

ABSENTS

SECRETAIRE
M. Panaville

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 31/08/21.

INTERCOMMUNALITE :

- 1- Bilan de la concertation citoyenne relative à l'intercommunalité,
- 2- Choix de la Communauté de Communes de rattachement,
- 3- Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.)/ Désignation d'un nouveau membre,
- 4- Rapport d'activités 2020 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne (SDEHG),
- 5- Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Touch (SIECT),

DOMAINE PUBLIC :

- 6- Changement des limites de communes Fonsorbes/ Fontenilles,
- 7- Vente d'une parcelle communale,

RESSOURCES HUMAINES :

- 8- Modification du tableau des emplois,
- 9- Noël du personnel communal et des enfants des agents,
- 10- Bons cadeaux suite à naissance ou départ à la retraite.

Date de la convocation : 15 octobre 2021	Date d'affichage : 28 octobre 2021
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 26/10/2021
En exercice : 29	Présents : 29 + 05 procurations
	Votants : 29

*arrivée à 18h50

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à Madame Séverine Dutech, agent de la commune au service espaces verts, tragiquement décédée en septembre.

La réunion a débuté à 18 heures 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel et annonce les procurations. Le quorum est atteint.

Il propose au Conseil Municipal de désigner M. Panaville en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 août 2021

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-Informations au conseil municipal :

Chaque élu a été destinataire des décisions prises en vertu de l'article L2122-23 du CGCT.

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Aucune demande de précision.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Bilan de la concertation citoyenne relative à l'intercommunalité :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la concertation citoyenne sur le thème de l'intercommunalité. Un diaporama est projeté en séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du bilan de la concertation citoyenne sur la future intercommunalité.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux Fontenilloises et Fontenillois pour leur participation. Il rappelle que c'était la première fois que sur la commune une concertation de la population était réalisée. Il remercie également la Direction de la commune, les services finances et communication pour la réalisation des supports numériques de cette concertation.

Enfin, il remercie les élus du groupe de travail Intercommunalité qui se sont réunis régulièrement depuis février 2021 sur ce sujet, de façon transparente et active sur toute la préparation, qui ont pu prendre connaissance des dossiers et études réalisés pour la collectivité.

Ce point n'a pas donné lieu à vote ni à observation.

2- Choix de la Communauté de Communes de rattachement :

Monsieur le Maire expose que la commune vient de mener une réflexion globale sur sa future intercommunalité, la pertinence du maintien de Fontenilles au sein d'une intercommunalité gersoise (Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine- C.C.G.T.) s'étant posée en raison des complexités de fonctionnement tenant à la différente appartenance départementale et plus largement à des profils territoriaux éloignés et disparates.

Conformément aux règles de continuité territoriale, seules trois possibilités s'offraient à la commune en terme de rattachement à un E.P.C.I. : rester à la C.C.G.T., adhérer à la Communauté de Communes de la Save au Touch (C.C.S.T.), adhérer au Muretain Agglo.

Cette dernière hypothèse ayant finalement été écartée en raison de la refonte de son pacte financier nécessitant un report de l'étude relative à une éventuelle adhésion de Fontenilles au mieux en mars 2022, ce calendrier trop tardif étant incompatible avec les échéances de la commune, notamment sur le déploiement de la fibre. Ce choix d'écarter le Muretain a été conforté par le constat d'une perte de dotation de 152 000 euros dans l'hypothèse d'une adhésion au Muretain Agglo.

Pour rappel, afin de mener à bien cette réflexion, et accompagner les élus dans leur décision, plusieurs démarches ont été entreprises dès le mois de juin 2020, malgré le contexte sanitaire.

-Les Présidents des deux intercommunalités, ainsi que les instances amenées à se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale, ont été rencontrés afin de s'assurer de la faisabilité de l'ensemble des hypothèses.

-Des études techniques, financières et fiscales ont permis d'identifier les impacts des deux scénarios tant pour la commune et les structures intercommunales, que pour les fontenillois.

-Enfin, un groupe de travail composé d'élus de chaque groupe du conseil municipal a été spécifiquement créé pour synthétiser les différents éléments et mener une réflexion globale.

-Par ailleurs, conformément à l'engagement de campagne et dans un élan de démocratie participative, M. le Maire a souhaité consulter la population sur ce sujet. Cette consultation s'est concrétisée par une concertation citoyenne du 1^{er} au 15 septembre 2021 organisée sous forme de questionnaire focalisé sur les compétences intercommunales, et ce afin de cerner au mieux les besoins des administrés.

A l'issue de la concertation, il a été procédé à une analyse approfondie des attentes exprimées par les fontenillois auprès de leur intercommunalité. Il en ressort principalement que le territoire de la CCGT ne correspond pas au territoire sur lequel les Fontenillois vivent au quotidien, entraînant ainsi un décalage entre leurs attentes et les possibilités d'action de l'intercommunalité.

En effet, il ressort de cette concertation que, la commune est perçue comme une ville rurale, tournée vers l'agglomération Toulousaine et en lien étroit avec les communes limitrophes (communes de la CCST, Fonsorbes et St Lys). De plus, les équipements intercommunaux de la CCGT sont faiblement utilisés par les Fontenillois, en raison de leur positionnement géographique et du manque de transport pour pouvoir y accéder. Les activités sportives, culturelles et de loisirs sont principalement exercées sur l'agglomération Colomiers / Blagnac, Fonsorbes, et les communes de la CCST.

Considérant le bilan de la concertation citoyenne laissant transparaître l'aspiration des fontenillois à appartenir désormais à une intercommunalité haute-garonnaise eu égard à leur bassin de vie, à la cohérence territoriale et au mode d'exercice des compétences,

Considérant les services attendus, le développement de la fibre, les mobilités vers l'ouest toulousain, la gestion des déchets en porte à porte, un service Enfance-Jeunesse de proximité,

Considérant les résultats connus à ce jour de l'étude d'impact financière et juridique confiée à un cabinet spécialisé,

Considérant les travaux du groupe de travail sur l'intercommunalité composé de tous les groupes du conseil municipal.

Considérant que le changement de structure intercommunale est un projet mesuré et réfléchi, s'appliquant à répondre aux intérêts de la population en terme de services et de fiscalité, à la préservation des finances communales, et au futur projet de territoire.

Chaque élu a été destinataire d'une synthèse de toutes les démarches entreprises et du projet de délibération validé par les services de la Sous-Préfecture.

Monsieur le Maire demande à son assemblée de se prononcer sur le devenir de Fontenilles au sein de l'intercommunalité, et en premier lieu de voter sur le maintien de Fontenilles au sein de la C.C.G.T.

Intervention de Mme Monfraix : Est-ce qu'on peut connaître le nombre d'agents impactés par le changement d'intercommunalité ?

Monsieur le Maire répond que le personnel concerné aujourd'hui est celui des services « Enfance et Jeunesse » avec « la Petite enfance » pour la crèche intercommunale et tout service lié aux ALAE / ALSH des écoles.

M. El Hammoumi, Adjoint à l'Enfance Jeunesse, complète en précisant que de manière globale, si on considère le multi-accueil et les ALAE et l'ALSH, le nombre se situe entre 50 et 80 agents à transférer.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de temps plein, et que dans la poursuite des réflexions, la commune sera amenée à travailler avec la Gascogne Toulousaine, au-delà des choix qui seront votés par le Conseil municipal toute à l'heure, en ayant un point de vigilance important auprès du personnel concerné afin d'expliquer le choix, le calendrier et répondre aux questions et ainsi lever les inquiétudes. De manière générale, il ressort une certaine attente, une volonté plutôt positive d'être repris en gestion communale. Mais il faudra être vigilants et les accompagner.

Intervention de Mme Monfraix : Ce n'est que les agents de l'Enfance et Jeunesse ou vous en avez sur l'ADS ou d'autres services ?

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui ce sont principalement les agents de la compétence jeunesse.

Intervention lue de M. Sarica au nom du groupe Fontenilles Ensemble :

« Le 08 juillet 2019, le conseil Municipal votait une décision de principe de retrait de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine avec 20 voix sur 23. Monsieur le maire et votre premier adjoint vous étiez abstenus. L'élaboration du projet de territoire et la préparation du projet bourg centre avec la Région avait révélé le manque de cohérence territoriale, ce qui est aujourd'hui encore montré par votre sondage.

Parce que nous sommes cohérents avec le vote de cet accord de principe de sortie de la CCGT, nous (re) voterons pour la sortie de la CCGT.

Une autre décision de principe avait été votée le même jour visant à adhérer au Muretain Agglo qui représentait le plus le bassin de vie des Fontenillois. Monsieur le Maire vous étiez contre.

Or, votre sondage conforte bien le fait que Fonsorbes et Saint-Lys sortent en tête des communes les plus plébiscitées par les Fontenillois (hors Fontenilles). Le bassin de vie des Fontenillois est bien là. Vous vous disiez favorable à prendre le temps d'étudier tous les avantages et inconvénients des scénarii possibles. Or à ce jour, certains sont écartés du vote.

A l'époque, des membres de votre équipe trouvaient regrettable de dire que les démarches étaient engagées uniquement pour le Muretain Agglo alors qu'il y avait d'autres possibilités d'intégration. Il reste aussi aujourd'hui d'autres possibilités d'intégration.

De plus, vous vous étiez engagé, dans votre programme électoral, à réaliser un référendum auprès de la population pour le choix de la future communauté de commune pour Fontenilles. Or vous avez préféré un sondage anonyme via Internet, sans garantie que ce ne soient que des Fontenillois qui y ont répondu avec peu de retour finalement eu égard au nombre de ménages Fontenillois. Promesse non tenue donc, puisque seuls des élus ont participé aux travaux en amont.

Aussi, pour ces raisons, par manque de clarté et de choix, nous nous abstenons pour l'adhésion à la Communauté de Communes de la Save au Touch qui ne reflète en rien les réponses à votre questionnaire. »

Réponse de Monsieur le Maire : Je vous remercie Monsieur Sarica, je note une fois de plus votre manque de bienveillance et d'intégrité dans les propos que vous tenez.

Je me permets quand même de vous répondre sur le bassin de vie. Vous critiquez la façon dont a été faite cette concertation citoyenne, je pense que vous devez être frappé d'amnésie M. Sarica, puisque vous avez, vous-même, pendant la campagne des municipales 2020, porté en réunion publique ce choix de l'intercommunalité, avec un vote de seulement 30 personnes pour définir le bassin de vie. Est-ce plus représentatif cette consultation de 30 personnes lors de votre réunion publique, de façon presque anonyme, que notre travail réalisé dans le cadre d'une concertation citoyenne avec 374 participations ?

Ces 374 réponses ont été limitées à 2 réponses par adresse IP et vous connaissez toutes les difficultés liées à l'anonymat des réponses quel que soit le support qui est proposé.

Cette concertation était un engagement de notre campagne qui a été tenu et respecté, porté par le groupe majoritaire que j'ai le plaisir de représenter.

Encore une fois, vous déterminez le bassin de vie, effectivement c'est Fonsorbes et St-Lys de par la proximité, cela n'est en rien une surprise, mais c'est un bassin de vie de proximité qui ne définit pas une logique de territoire qui se porte vers une adhésion au Muretain Agglo.

Aujourd'hui la concertation comme constatée dans la restitution est plus orientée vers la métropole Toulousaine. Alors, je vous rassure d'une chose, je n'ai rien négocié d'un côté comme de l'autre, je n'ai pas fait de calcul politique et la démarche qui a été faite par le groupe de travail, par les élus, par la direction, a été faite dans l'intérêt général et celui des Fontenilloise et des Fontenillois. On peut toujours tout remettre en question ou donner son avis c'est normal, ça fait partie je dirais du débat public et c'est tant mieux mais il est bon de rappeler quand même certains contextes.

Ce que je disais tout à l'heure pour St-Lys et Fonsorbes, je vous invite à vous intéresser au bassin de vie des communes voisines et vous en tirerez peut-être aujourd'hui un certain constat, cette continuité des territoires qui concerne entre autre ces deux communes, peut-être demain, sera amenée à évoluer. Donc encore une fois l'adhésion vers le Muretain Agglo a été écarté pour multiples raisons : financière en premier lieu, le pacte fiscal qui n'était pas possible de connaître et de réaliser, en second lieu une perte de dotation à très court terme d'un peu plus de 300 000 euros.

Intervention de Monsieur Jumel : Je voudrais juste compléter, Monsieur Sarica, puisque vous parliez de Monsieur le Maire et de son premier adjoint, sur notre vote de 2019 et notre abstention sur le choix qui était fait. Je m'en souviens très bien, je vous rappelle simplement qu'il n'y avait pas trois propositions, il n'y en avait que deux à l'époque et cela ne vous a pas échappé non plus. Il n'y avait pas la Save au Touch, force est de constater que vous avez oublié aussi, qu'à l'époque, l'opposition avait réclamé à cor et à cris que vous meniez les études financières pour intégrer dans vos scénarii les études d'impact pour une adhésion à la Save au Touch. Chose que vous n'avait jamais faite alors que vous étiez en majorité et en capacité de le faire.

Intervention de Monsieur le Maire : Je conclurai avant de vous laisser la parole, Monsieur Sarica, sur ce rappel-là, et il me semble nécessaire de revenir dans le passé pas si lointain. Je vous rappellerai chers collègues un petit peu le contexte dans lequel en juillet 2019 cette délibération a été votée. J'avais moi-même au Conseil municipal de juin 2019, sur le sujet de l'intercommunalité, interrogé la précédente équipe majoritaire aux responsabilités, en leur faisant part d'une interrogation sur le futur départ de la Gascogne Toulousaine. Quelle grande surprise, ce soir-là, d'apprendre par l'équipe majoritaire que ce bruit avait été colporté et que je l'avais porté jusqu'au Conseil municipal. Pourtant sans aucune concertation ni réflexion, aucun partage avec les élus du Conseil municipal, dont je faisais partie dans l'opposition, nous avons eu une réunion une semaine après où l'on était seulement 8 ou 9 élus sur 27 au total, pour traiter sur ce point aussi important qu'était le sujet du devenir de Fontenilles dans l'Intercommunalité. Nous avons dû voter cette délibération de principe en juillet 2019 sans avoir tous les éléments financiers, de reprises de compétences afin de prendre une bonne décision, tout simplement, voilà pourquoi je m'étais abstenu.

Encore une fois, aujourd'hui je peux entendre les critiques comme toujours, il n'y a aucun souci. Je pense qu'il faut amener un petit peu de bienveillance dans l'approche et un petit peu de logique sur le constat qui a été fait. Un gros travail a été mené, un gros travail de partage d'informations comme je l'ai toujours fait depuis ma prise de fonction, d'intégrer l'ensemble des élus du Conseil municipal malgré nos différences, nos divergences. Je n'oublie pas comment cela se passait avant, maintenant j'essaye bien évidemment de ne pas reproduire ce que j'ai vécu en tant qu'élus de l'opposition dans le précédent mandat, et de continuer à regarder devant et de travailler pour les Fontenilloises et les Fontenillois.

Intervention de Monsieur El Hammoumi : Je souhaiterais aussi intervenir pour souligner et féliciter la démarche et l'intention de mettre en œuvre une véritable concertation citoyenne. C'est important de le rappeler, cet exercice, par lequel on va sonder la population est difficile. La question est spécifique, l'Intercommunalité ce n'est pas la préoccupation au quotidien des Fontenillois aujourd'hui. Bien entendu nous avons répondu à ce questionnaire mais 374 réponses c'est assez pour en tirer des tendances, il faut le souligner. Il faut aussi et vous l'avez fait Monsieur le Maire, féliciter la qualité du travail qui a été fait en termes de traitement des données et de mise en forme, je pense à tous les services autour de Madame Lambert, M. Bouveur, chargé de communication, pour la mise en forme parce que cela a été partagé par la population avec qui nous avons échangé sur cette diffusion d'information, sur l'analyse qui a été portée, cela a le mérite d'exister en tout cas. Quel que soit le choix qui sera opéré, s'il s'agit de se rejoindre la CCST qui reste un choix pertinent de cohérence territoriale à mon sens, tout restera à construire et vous pouvez compter sur nous, sur notre énergie pour nous investir dans un nouveau challenge, celui de mettre en œuvre, de récupérer certaines compétences et de les mettre en œuvre au sein d'un nouveau territoire.

Intervention de M. Sarica : Je voulais revenir sur ce que vous avez dit notamment sur l'utilisation du téléphone dans une salle durant la campagne, c'était juste un outil d'animation d'une réunion et non pas un outil d'interrogation des Fontenillois. 400 personnes sur 2500 foyers c'est effectivement un échantillon qui est assez intéressant pour tirer des conclusions, à la seule et unique condition que cet échantillon soit représentatif, or là, on ne sait pas si l'échantillon est représentatif.

Intervention de Monsieur El Hammoumi : Je pense aussi qu'il faut faire confiance aux services municipaux qui travaillent sur ces questions et ont su faire le tri aussi.

Intervention de Monsieur le Maire : Je pense qu'effectivement sur une version numérique on peut toujours avoir une crainte sur le fonctionnement, nous avons exposé ce soir en toute transparence la démarche qui a été faite, qui se concrétise par le bilan et l'orientation qui en découle naturellement mais aussi par les nombreuses remarques des Fontenilloises et Fontenillois sur les champs libres. Ces champs libres ont permis la collecte de six pages de données complètes qui ont été étudiées. Je peux vous dire que c'est quelque chose qui montre l'intérêt effectivement des Fontenillois sur ce sujet-là.

Intervention de Monsieur Marc : Je voulais juste dire que 400 personnes qui s'expriment c'est forcément représentatif et dire de 400 personnes que ce n'est pas représentatif je trouve cela atterrant, c'est mon point de vue. C'est mon premier engagement politique, je n'ai pas l'historique politique sur Fontenilles, les choix qui ont été faits auparavant, les histoires anciennes m'intéressent peu, moi ce que je vois c'est que pour faire un choix on a besoin d'avoir des éléments et d'avoir des études sur lesquelles s'appuyer. Quand je vois que sur le Muretain on n'a pas d'études, qu'on ne peut pas donner d'informations, c'est courageux et responsable de l'exclure du choix.

Intervention de Monsieur Jumel : Je voudrais juste faire un rappel par rapport à ce que disait Monsieur le Maire tout à l'heure en invitant chaque Conseiller municipal et même les membres du public à se renseigner sur ce qu'il se passe autour de nous. Je pense qu'il évoquait le vote du budget du Muretain Agglo, du mois de mars 2021, il ne vous aura pas échappé Monsieur Sarica que ce vote aura été quelque peu houleux, il ne vous aura pas échappé que 6 communes concomitantes à la nôtre ont voté contre ce budget ce qui est un aveu de défiance vis-à-vis de la gestion du Muretain Agglo. Je vous laisse donc en tirer les conclusions.

Après ce délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, acte le principe de retrait de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour adhérer à un autre E.P.C.I.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

En second lieu, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une adhésion à la C.C.S.T. à la date du 1^{er} janvier 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Acte le principe d'adhésion à la Communauté de Communes de la Save au Touch au 1^{er} janvier 2023,**
- Charge M. le Maire d'engager toutes les démarches correspondantes et les négociations nécessaires dans le cadre de cette procédure, étant précisé que les services de l'Etat ont été consultés et accompagnent la commune dans ce projet.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	05 : L.DOLAGBENU, A.DEGEILH, F.VITRICE, P. SANDOVAL, L.SARICA

3- Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.)/ Désignation d'un nouveau membre :

Suite à la démission de Mme Anne Mazaudier de son mandat de conseillère municipale, le conseil municipal désigne comme membres de la commission interne de la CCGT « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse » :

- Mohammed El Hammoui,
- Jessy Leroux Tardieu,
- Lucien Dolagbenu.

Et précise qu'à ces membres s'ajoute le Maire.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

4- Rapport d'activités 2020 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte, en tant que commune membre, du rapport d'activités annuel 2020 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.

5- Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, en tant que commune membre, le rapport d'activités annuel 2020 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

6- Changement des limites de communes Fonsorbes/ Fontenilles :

M. le Maire donne la parole à M. Dagues bié, Adjoint à l'urbanisme, qui expose que par délibération prise le 13 décembre 2018 le conseil municipal a sollicité Mme le Sous-Préfet de Muret l'ouverture d'une enquête publique aux fins de modification des limites territoriales entre les communes de FONTENILLES et FONSORBES au niveau du parking du collège de cantalauze.

Une enquête publique s'est déroulée du 19 avril au 3 mai 2021 dans les communes de Fonsorbes et Fontenilles à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a donné un avis favorable le 17 mai 2021. Cette modification a été soumise à l'avis du Conseil Départemental le 3 juin 2021 afin qu'il se prononce dans un délai de six semaines.

Sur la base de ces éléments, le conseil municipal est invité à délibérer en vue de confirmer la demande de modification des limites territoriales soit l'intégration des parcelles suivantes dans le territoire de la commune de Fonsorbes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confirmer la demande de modification des limites du territoire communal, soit l'intégration des parcelles C 1989, C 1390, C 1391, C 1421, C 1988 ainsi que la partie non cadastrée située entre la parcelle C 1423 et la parcelle C 1390 dans le territoire de la commune de Fonsorbes.,

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

7- Vente d'une parcelle communale :

Monsieur Dagues bié, Adjoint à l'urbanisme, expose au Conseil Municipal le projet de vente d'un terrain communal impasse des Roitelets. Il s'agit d'une partie (48m² environ) de la parcelle cadastrée Section B n°692. En effet, dans le cadre du bornage lié à la division parcellaire, un propriétaire a constaté que sa clôture empiétait sur la parcelle communale.

Afin de régulariser cette situation, il a été convenu que la commune céderait la partie de cette superficie à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, Donne son accord pour la vente d'une partie de la parcelle n°692 section B à hauteur de 48 m² à l'euro symbolique, et précise que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

8- Noël du personnel communal et des enfants des agents :

M. le Maire donne la parole à Mme Triaes, Adjointe au Maire qui propose à l'assemblée :

- D'offrir pour le Noël 2021 un chèque Cadhoc d'une valeur de 50 euros aux enfants des agents de la commune âgés de 0 à 16 ans,
- D'offrir à tous les agents du personnel communal un chèque Cadhoc d'une valeur de 50 euros.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

9- Bons cadeaux suite à naissance ou départ à la retraite :

M. le Maire donne la parole à Mme Triaes, Adjointe au Maire qui propose à l'assemblée d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 50 euros aux agents communaux à l'occasion d'une naissance ou d'un départ à la retraite,

Intervention de Madame Monfraix : Pour combien d'agents à peu près ?

Réponse de Madame Triaes : En général pour le départ à la retraite on peut avoir 1 ou 2 agents, on en a connaissance avec les dossiers de retraites des agents. Pour ce qui concerne les naissances en général il n'y en a pas beaucoup, depuis 2 ou 3 ans il n'y en avait pas eu, mais cette année il y en a eu 3.

Intervention de Madame Monfraix : C'est une somme qui sera revalorisée chaque année ?

Réponse de Madame Triaes : La délibération est prise aujourd'hui avec ce montant.

Monsieur le Maire précise que c'est une délibération qui permet d'acter quelque chose qui est reconductible d'année en année, tant que le Conseil municipal ne s'est pas repositionné pour augmenter ou diminuer la somme ou faire le choix de partir sur d'autres formes qu'un bon cadeau.

Intervention de Madame Monfraix : Vous ne répondez pas à ma question.

Intervention de Madame Triaes : Cette délibération s'applique jusqu'à ce qu'on décide autre chose.

Intervention de Monsieur Jumel : Si la question, Madame Monfraix, est de savoir si dans la délibération de ce soir, on a prévu la réactualisation annuelle de cette somme, la réponse est non, mais cela ne veut pas dire que ça ne se fasse pas l'année prochaine ou dans deux ans.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Informations auprès des élus du Conseil municipal :

M. le Maire explique qu'il va mettre en place un groupe de travail « Enfance et Jeunesse », et invite les élus de chaque groupe minoritaire à bien vouloir lui faire part de l' élu qui pourrait être représenté et participer à ce groupe de travail. Un retour assez rapide est souhaité, la première réunion est fixée en novembre.

M. le Maire rappelle que le 11 décembre 2021 à partir de 12h30, aura lieu le traditionnel repas des Aînés. Cette année il peut enfin avoir lieu, de nombreuses communes se posent encore aujourd'hui la question de le maintenir. Nous avons fait le choix de l'organiser en espérant qu'aucune contrainte sanitaire ne vienne s'ajouter. Un courrier sera adressé aux élus ces prochains jours, fixant les modalités de participation, si vous souhaitez y participer.

Questions diverses :

Question de Madame Monfraix : Le 16 octobre 2021, vous avez lors d'une cérémonie, baptisé le Complexe sportif-cérémonie, tout à fait justifié au nom de Monsieur Jumel. Notre questionnement s'est posé lors de l'inauguration d'une sculpture pour laquelle nous n'avions pas eu d'information. Peut-on savoir si cette sculpture a fait l'objet d'un achat ou bien d'un don, si c'est un achat peut-on en connaître le prix ?

Monsieur le Maire : C'est une commande qui a été passée auprès d'une entreprise fontenilloise, Missiva, comme annoncé lors du discours. Le montant de la facture s'élève à 5400 €, nous n'avons pas pu l'indiquer en information du Conseil n'ayant pas la totalité des frais, le transport notamment. Cela le sera naturellement au prochain Conseil municipal de novembre. Les seules personnes qui ont été consultées sont la famille qui a validé la proposition de Monsieur Cuevas ancien Adjoint de Monsieur Jumel.

Madame Monfraix : Le repas des Aînés, peut-on connaître le choix du traiteur et sur qu'elle base les tarifs ont-ils étaient définis ?

Monsieur le Maire : les tarifs sont de 13€ pour les plus de 65 ans, 25€ pour les conjoints de moins de 65 ans, 38€ pour les anciens Fontenillois ou les personnes qui ne résident plus sur la commune. La commande a été passée auprès du traiteur Calbet pour un tarif de 33€ par personne et qui est porté à 38€ avec les boissons. Comme tous les ans le montant de la participation est calculé de manière dégressive pour les plus de 65 ans en fonction des tarifs proposés par le traiteur.

Concernant les coffrets gourmands, le choix du fournisseur et les tarifs, dépendra des réservations avec un prix qui est estimé à ce jour à 18€ par personne et 25€ pour un couple.

Cette année pour n'oublier personne, la collectivité a fait le choix de porter et de reconduire le coffret gourmand et de donner le choix aux aînés entre le repas ou le coffret. Ainsi, on estime toucher le plus grand nombre d'entre eux, ce qui nous semble être le plus cohérent dans notre volonté de travailler dans l'intérêt collectif.

Intervention de Madame Monfraix : Pour le fournisseur, par rapport au coffret vous l'avez choisi ou pas ?

Réponse de Monsieur le Maire : Non, nous ne l'avons pas encore choisi. Ce sera en fonction du nombre de réservations, et pour ne pas reconduire ce qui a été fait l'an dernier, il y a quelques autres propositions et nous allons travailler aussi avec une entreprise du secteur, ce qui permet d'élargir les offres de ce qui pourrait être proposé à nos aînés.

La séance est levée à 19h 50, le Maire remercie l'assemblée, et donne la parole au public pour d'éventuelles questions.

***Le secrétaire de séance,
N. PANAVILLE***

***M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH***